Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire & de la Forêt
78 Rue de Varenne
75007 PARIS

LRAR

Le 24 novembre 2014

Objet : MODIFICATION DE L'ARRETE *« MENTION ABEILLES »* DU 28 11 2003,
POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE 2015

Monsieur le Ministre,

Vous vous êtes exprimé favorablement, en juin dernier, à propos de la modification du cadre réglementaire d'utilisation des pesticides vis-à-vis des abeilles – alors en cours de réflexion au sein de vos services. C'est sur cet important dossier sanitaire et environnemental que nous nous permettons de revenir vers vous.

La revendication de l'ensemble des organisations apicoles relative à la modification de cet arrêté « Mention Abeilles », devenu obsolète, remonte à 2010.
C'est au cours de cette même année qu'a débuté l'enquête diligentée par la DGAL, confiée à la Brigade Nationale d'Enquête Vétérinaire et Phytosanitaire (BNEVP), dont les analyses des matrices prélevées sur des ruches anéanties ont montré la présence d'un cocktail de matières actives aux effets délétères sur toutes les castes de la colonie, y compris sur le couvain.

Cette enquête, qui s'est poursuivie en 2011, corrobore les conclusions de la publication scientifique de M. Jean-Noël TASEI (INRA Lusignan), datant de 1995 *(c/f : lien* ci-dessous)*. Cette publication décrit un ensemble d'effets létaux et sublétaux pouvant être induits par les différentes familles de pesticides et selon leurs modes d'application, sur l'abeille adulte et sur les larves.

Vous avez sollicité l'avis de l'ANSES à propos de la période de butinage des abeilles, afin de redéfinir une plage horaire d'application des traitements permettant de réduire l'exposition des pollinisateurs aux matières actives utilisées. L'avis rendu par l'ANSES a confirmé le bien-fondé de limiter le cadre d'application des pesticides après le coucher du soleil.

…/…

Enfin, une synthèse réalisée par le conseil scientifique de l'ITSAP transmise à M. François GERSTER pour le comité apicole du 06 courant, vient réaffirmer – s'il en était encore besoin, cet avis de l'ANSES.

Du point de vue agronomique, les applications nocturnes de pesticides présentent un autre avantage non négligeable : favoriser la réduction des doses pour une efficacité égale.
Cette pratique s'avère donc en parfaite cohérence avec les objectifs du plan ECOPHYTO 2018 ; et elle permettra aux agriculteurs de réaliser une économie substantielle.

A l'égard des populations humaines et animales non cibles, évidemment plus exposées de jour que de nuit, les applications nocturnes auront pour effet de réduire le risque d'exposition : un bénéfice qui suffirait à lui seul à justifier la révision de l'arrêté.

Ainsi, après une succession d'années noires subies par l'Apiculture française, nous nous en remettons à votre haute autorité pour transposer, sans délai, les avis de l'ANSES et de l'ITSAP dans un nouveau décret, en vue de sa mise en application dès le début de la campagne agricole 2015.
Un changement d'appellation et le remplacement du pictogramme – trop ambigus, sont également indispensables, pour mettre en évidence sans aucune équivoque que les produits sous l'effet de cet arrêté sont toxiques pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs.
Nous proposons comme nouvel intitulé : Arrêté « Pour la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs ».

Sans cette décision courageuse et salutaire pour la filière apicole – à laquelle vous vous étiez publiquement engagé, le Plan de développement durable de l'apiculture n'aurait aucune chance d'aboutir.

Nous restons donc dans l'attente de votre intervention rapide et ferme sur ce dossier.
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération,

Béatrice ROBROLLE-MARY
Présidente
TERRE D'ABEILLES
www.sauvonslesabeilles.com
La Vallée 36300 Ingrandes

Yves VEDRENNE
Président
SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE
www.snapiculture.com
5 rue de Copenhague 75008 Paris

(*) TASEI, JM., 1996. Impact des pesticides sur les abeilles et autres pollinisateurs.
Le Courrier de l'environnement de l'Inra, n°29, déc.1996. Disponible en ligne :
http://www7.inra.fr/dpenv/taseic29.htm

TERRE D'ABEILLES
Actrice du Grenelle de l'environnement.
Nombreuses contributions à la rédaction du PDDA, à la révision de l'arrêté du 28 novembre 2003, à la réactivation du Groupe « Méthodes Pesticides / Abeilles » (…)